

Nom du produit : SEL DE DENEIGEMENT CLASSE A / B

1 Identification du produit et de la société

1.1. Identificateur de produit

Code : SEL DE DENEIGEMENT CLASSE A/B

Dénomination :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sarl CHIMIE LOIRE
5 rue du Croc aux Renards
45300 SERMAISES DU LOIRET
Tél. : + 33 (2) 38 30 23 91
Fax : + 33 (2) 38 30 78 92
info@chimielloire.com – www.chimielloire.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à ORFILA -- Tel 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

Ce produit ne présente aucun des risques répertoriés pour les substances dangereuses et n'appelle aucun conseil de prudence particulière.

3 Composition/informations sur les composants

Substances contenant plus de 91 % de chlorure de sodium (NaCl)

N° N° CAS désignation : 7647-14-5 chlorur e de sodium

N° EINECS : 231-598-3

Constituant principal :

Formule moléculaire : NaCl

Masse Moléculaire : 58,44 g

Additifs : Hexacyanoferrate de potassium tri hydraté (voir fiche INRS n° FT 195) dans le cas où le produit est traité anti-mottant (voir fiches de spécification des produits).

4 Premiers secours

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas de douleur persistante, consulter un ophtalmologiste

Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire, il est recommandé de rincer à l'eau et de consulter un spécialiste en cas de problèmes.

Nom du produit : SEL DE DENEIGEMENT CLASSE A / B**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

Le produit n'est pas inflammable. Il ne présente aucune incompatibilité en cas d'utilisation des moyens d'extinction suivants : brouillard d'eau, mousse, CO₂, produits extincteurs à sec.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles : Eviter la formation de poussière.

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter les rejets dans les égouts ou les eaux de surface sinon diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes de nettoyage et de récupération : Recueillir par moyen mécanique ou à la pelle.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions ; Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

Exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver hors de portée des enfants Protéger de l'humidité.

En cas de stockage à l'air libre, il est recommandé de stocker le produit sur une aire étanchéifiée et de prévoir un système de collecte des eaux pluviales.

Il est conseillé d'utiliser des matériaux pour machines, installations et constructions résistant à la corrosion saline.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Il n'est pas nécessaire de prévoir de procédure de surveillance particulière. Pour la manutention du produit en vrac, nous conseillons de se conformer aux normes en vigueur sur les chantiers de travaux.

Equipement de protection individuelle : masque filtrant anti-poussière pour le travail en atmosphère chargée de particules de NaCl. Lunettes de protection. Gants.

9 Propriétés physiques et chimiques

• à 20° C :	solide cristallin
• Couleur :	blanc ou gris
• Odeur :	indolore
• Non explosif	
• Non inflammable	
• Température de fusion :	801 °C
• Température d'ébullition :	1413 °C
• Masse volumique :	2.24 g/cm ³
• Solubilité dans l'eau à 20° C :	358 g/litre
• pH en solution aqueuse à 100 g/l :	6.7 à 9.0
• Densité de la solution saturée à 20°C :	1.2
• Humidité relative d'équilibre à 20°C :	75.3 %

10 Stabilité et réactivité

Le produit est chimiquement stable et n'est pas sujet à des réactions dangereuses.

Nom du produit : SEL DE DENEIGEMENT CLASSE A / B

11 Informations toxicologiques

*Le produit n'est pas classé toxique.
DL 50 : 3,75 g/kg (oral, rat).*

12 Informations écologiques

Le produit est soluble dans l'eau (voir paragraphe 9). Il n'existe pas de seuil maximal légal pour la concentration en ions chlorures dans l'eau. Cependant, la directive du 15 juillet 1980 des Communautés européennes indique "concentration approximative au-delà de laquelle des effets risquent de se produire : 200 mg/l".

(1 kg de sel (NaCl à 100 %) contient 600 g d'ions chlorure)

Dégradabilité : stable

Bio accumulation : non

Toxicité vis à vis des Daphnies : CL 50 à 24 h : 4800 mg/l

Toxicité vis à vis des poissons Brachydanio rerio : CL 50 à 24 h : 9000 mg/l

Influence sur la surface des végétaux (perturbations métaboliques) et sur le sol (déséquilibre minéral).

13 Considérations relatives à l'élimination

En France, si le déchet salé contient plus de 20% de fraction soluble dans l'eau, il doit être éliminé dans un centre agréé pour stabilisation avant enfouissement ultime (centre d'enfouissement technique de classe 1).

Hors France, voir la législation propre à chaque pays.

Toutefois des petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

14 Informations relatives au transport

Le produit n'est soumis à aucune réglementation concernant le transport.

15 Informations réglementaires

Produit non concerné.

16 Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.